



# COUPE DE BOURGOGNE SENIORS MASCULINS « CRÉDIT MUTUEL » 2014/2015

Autun, le 15 juillet 2014

Madame, Monsieur le Président,

Cette Coupe est destinée aux équipes Seniors Masculines, évoluant en championnats départementaux et régionaux.

Pour les équipes régionales, **l'engagement est systématique**, avec possibilité de ne pas y participer **en envoyant un courrier de non participation avant le 15 aout 2014**.

Pour les équipes départementales, **merci de renvoyer votre engagement avant le 15 aout 2014**. L'engagement est gratuit, cependant une équipe qui déclare forfait, sera amendée d'une pénalité tarif en vigueur. (cf *annuaire ligue*)

## ART. 16.4.1 – Dispositions spécifiques aux plateaux

1. La Coupe de Bourgogne se déroule en 3 tours qualificatifs, ½ finales et finale. Le nombre peut être réduit en fonction du nombre d'équipes engagées, ainsi que les plateaux de 4 à 3 équipes.
2. Le temps de jeu des rencontres est fixé en 4 périodes de 7 minutes.
3. La durée de la mi-temps est de 10 minutes.
4. Le nombre des fautes autorisées est limité à 4 fautes personnelles et 3 fautes d'équipe par ¼ temps.
5. Le nombre des temps-morts est limité à 1 temps-mort pour la première mi-temps et 2 temps-mort pour la seconde mi-temps.
6. En cas d'égalité prolongations de 5 minutes, 1 temps mort. Si égalité enfin de 1<sup>ère</sup> prolongation.
7. Les ½ finales et finales se dérouleront suivant la formule du championnat régional, soit 4 périodes de 10 minutes.

## ART. 16.5 - Désignation des rencontres

1. Au 1<sup>er</sup> tour, la désignation des plateaux est établie par tirage au sort, effectué par zones géographiques. La composition des zones géographiques est du ressort exclusif de la Commission Régionale Sportive.
2. Les tours suivants sont établis par tirage au sort.
  - ↻ handicap : 1 division +5, 2 div. +10, 3 div. +15, 4 div. +20,
  - ↻ **résultats des rencontres : devront être envoyés par mail par le club organisateur à la Ligue et à la Présidente de la Commission Sportive le dimanche soir.**
  - ↻ **la règle des brûlages devra être respectée, ainsi que la liste des 10 mêmes joueurs maximum inscrits sur la feuille de marque depuis le matin.**

**Crédit Mutuel**  
**LA banque à qui parler**  
[www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)

1 rue des Pierres - BP5 71401 AUTUN Cedex  
Tel. 03 85 86 97 00 - Fax. 03 85 86 31 36

E-mail : [lbbb@wanadoo.fr](mailto:lbbb@wanadoo.fr) Site : <http://basketbourgogne.fr/>

**Les clubs devront envoyer leur liste de brûlage avant le 1<sup>er</sup> Tour soit avant le 15/09/14.**

↳ OTM : chaque équipe devra se présenter avec un OTM qui peut être également un joueur, un responsable d'organisation du club recevant.

**La Commission Sportive se réserve le droit de modifier le déroulement des 3 premières journées, en fonction du nombre d'équipes engagées.**

#### **ART. 16.6 - Désignation des salles**

1. Jusqu'au 3<sup>ème</sup> tour inclus, les rencontres ont lieu dans la salle d'une des quatre équipes tirées au sort qui composent un plateau.
2. Lors des ½ finales, chaque rencontre a lieu chez la 1<sup>ère</sup> équipe tirée au sort par la Commission Régionale Sportive à 15h30.
3. Lors des finales, les rencontres ont lieu sur un terrain déterminé par la Commission Régionale Sportive.  
(finales féminines 13h15h et masculins 15h30)

#### **ART. 16.7 - Dates des rencontres**

1. Les rencontres du 1<sup>er</sup> tour de Coupe auront lieu le 21 septembre 2014
2. Les rencontres du 2<sup>ème</sup> tour de Coupe auront lieu le 04 janvier 2015
3. Les rencontres du 3<sup>ème</sup> tour de Coupe auront lieu le 08 mars 2015
4. Les ½ finales auront lieu le 31 mai 2015
5. Les finales auront lieu le 07 juin 2015
6. Les clubs souhaitant organiser les finales doivent faire acte de candidature à la Commission Sportive Régionale.

#### **ART. 16.14 - Frais d'arbitrage**

1. Lors des plateaux, une péréquation par tour de coupe est établie entre les équipes engagées.
2. Lors de la phase finale, les frais d'arbitrages et/ou des OTM si nécessaire sont divisés en parts égales entre les clubs présents.
3. La CRO a la charge de communiquer au trésorier de la Ligue de Bourgogne de Basket Ball les frais d'arbitrage dus par chaque club concerné.
4. Le règlement des frais d'arbitrage s'effectuera par un prélèvement sur le compte des clubs concernés.

**Pensez également à vos listes de brûlage avant le 15/09/2013**

Un trophée sera remis au gagnant, il sera acquit s'il est gagné 3 années consécutives, ou 4 années non consécutives.

Salutations sportives.

Anne-Marie SAUVAGEOT,

  
Présidente de la Commission Sportive.

Copies : CD21, 58, 71, 89, BD, MM, CRS, CRO, LBBB



1 rue des Pierres - BP5 71401 AUTUN Cedex  
Tel. 03 85 86 97 00 - Fax. 03 85 86 31 36

E-mail : [lbbb@wanadoo.fr](mailto:lbbb@wanadoo.fr)

Site: <http://basketbourgogne.fr/>



***A retourner à la Ligue avant le 15 août 2014***

Nom du Club : .....

Niveau à préciser : .....

Participera à la Coupe de Bourgogne

Ne participera pas à la Coupe de Bourgogne.

**Souhaite recevoir un plateau le 21 septembre 2014**

